

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique, de
la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

Arrêté du 17 juillet 2026

**portant nomination à la commission d'expertise relative à l'indemnisation des risques
liés à l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines ou industrielles**

NOR : TECL2619395A

(Texte non paru au Journal officiel)

**La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, et des négociations
internationales sur le climat et la nature,**

Vu le code des assurances, notamment ses article L.425-1 et R.424-12 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au
fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission d'expertise relative à l'indemnisation des risques liés
à l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines ou industrielles pour une durée de 5 ans
renouvelable :

M. BAUDUCEAU (Nicolas), sur proposition de la Caisse centrale de réassurance ;

M. JOSIAUD (Jean-Luc), suppléé par M. TEBOUL (Gérard), sur proposition du Syndicat des
professionnels du recyclage par valorisation agronomique ;

M. POURADIER DUTEIL (Stanislas), sur proposition de la Fédération professionnelles des
entreprises de l'eau ;

Mme. OUDART (Bénédicte), sur proposition de la FENARIVE ;

M. GEERAERT (Jean-Michel), sur proposition de France Assureurs ;

MM. DEGENNE (Laurent) et FREMONT (Henry), suppléés par Mme HUC (Clémentine) et
M. ERNOU (Frédéric) sur proposition de Chambre d'agriculture France ;

M. DE ROMEMONT (Georges), sur proposition de la Fédération nationale de la propriété privée rurale ;

M. DE GALARD (Amaury), sur proposition du Centre national de la propriété forestière ;

M. TAISNE (Régis), sur proposition de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies.

M. BENOIT (Pierre), sur proposition de l'Institut de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ;

Mme. DEPORTES (Isabelle), sur proposition de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature.

Fait le 17 juillet 2026

Pour la ministre et par délégation :
L'adjoint au directeur de l'eau et de la biodiversité

D. Lamotte